

5. AUTORISATION PARENTALE : SORTIE ET DROIT À L'IMAGE

Autorisation de sorties : j'autorise mon/mes enfant(s) à participer aux activités se déroulant dans le cadre des cours (activités récréatives, culinaires, sportives), à l'extérieur de l'établissement.

☐ OUI

☐ NON

Newsletter : j'accepte de recevoir la newsletter de L'Ecole des Langues concernant les activités et événements proposés.

☐ OUI

☐ NON

Droit à l'image : merci de mentionner ci-dessous les nom et prénom des personnes dont vous n'autorisez pas la prise de photos et/ou la prise de vidéos durant les sessions :

.....
.....
.....

Les images serviront aux supports de communication développés par et pour l'Ecole des Langues (plaquette, flyer, site internet, presse écrite, page Facebook...). Cette autorisation est consentie à titre gracieuse, pour tout le territoire français et pour une durée maximale de 5 ans.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la structure qui m'a été remis.

Fait à, le

Merci de nous retourner cette fiche dûment complétée accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de l'agglomération GCTM), et du règlement de la formule.

Signature du représentant légal :

Toutes les informations de ce document demeurent strictement confidentielles. Elles ne seront utilisées que par le personnel de l'Ecole des langues dans le but éventuellement de répondre à des besoins en langues. A cette fin, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant 3 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Ecole des langues Grand Calais à contact@edl-grandcalais.com. Déclaration réalisée auprès de la CNIL n°2086761.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE CLIENT / RESPONSABLE LÉGAL

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

N° DE TÉLÉPHONE : / / / /

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL * :

* Cette adresse pourra être utilisée pour les informations envoyées par l'école des langues

2. INFORMATIONS CONCERNANT LE / LES STAGIAIRE(S), si différent(s) du client

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER :

3. PERSONNES AUTORISÉES À REPRENDRE L'ENFANT ET À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (en plus de la personne désignée ci-dessus)

NOM/PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	N° DE TÉLÉPHONE

Autorisation donnée à l'enfant pour repartir seul après les séances : ☐ OUI ☐ NON

Signature du/des représentants légaux :

4. VOTRE INSCRIPTION

Tarifs applicables à partir du 01/01/2023	MINEURS		MAJEURS	
	Tarif agglomération*	Tarif hors agglomération*	Tarif agglomération*	Tarif hors agglomération*
Atelier / Évènement	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Stage – tarif à l'heure	6,00 €	12,00 €	8,00 €	16,00 €
Stage – tarif préférentiel à la semaine (10 heures)	54,00 €	108,00 €	72,00 €	144,00 €

Cette fiche constitue un engagement pour le stagiaire. Cependant, l'inscription ne sera validée qu'après la vérification du choix de la formation par l'équipe pédagogique (vérification notamment du niveau, des besoins et du nombre minimum d'inscrit requis pour ouvrir une session) et après encaissement du règlement. L'Ecole des Langues se réserve le droit d'annuler une séance faute, notamment, de participants suffisants. Dans ce cadre, les clients seront bien entendu intégralement remboursés.

Les demandes d'annulation doivent impérativement parvenir dans un délai de 7 jours avant le début de la session. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le client reconnaît avoir reçu une copie de ces conditions.

*Villes de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers = Calais, Coulogne, Marck, Coquelles, Sangatte, Les Attaques, Escalles, Frethun, Nielles les Calais, Hames-Boucres, Saint-Tricat, Peuplingues, Pihen les Guines, Bonningues les Calais.

N°	Désignation stage / atelier / événement	Prénom du stagiaire	Dates	Nombre d'heures (pour les stages)	Tarif	Total	Signature
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

[illegible][illegible]

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGIAIRE

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

CLASSE ET ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉS :

N° DE TÉLÉPHONE :

E-MAIL* :

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER :

2. INFORMATIONS CONCERNANT LE / LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL 1 :

N° DE TÉLÉPHONE :

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL 2 :

N° DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL* :

* Ces adresses pourront être utilisées pour les informations envoyées par l'Ecole des Langues

3. PERSONNES AUTORISÉES À REPRENDRE L'ENFANT ET À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (EN PLUS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX)

NOM/PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	N° DE TÉLÉPHONE

Autorisation donnée à l'enfant pour repartir seul après les séances de L'Ecole des Langues.

☐ Oui

☐ Non

Signature du/des représentants légaux :

4. CHOIX DES HORAIRES POUR LES ENFANTS JUSQU'À 15 ANS

Jusqu'à 15 ans, les groupes sont formés selon l'âge des enfants, à la date d'inscription. Le nombre de places est limité à 8 enfants par groupe.

a. ANGLAIS

ANGLAIS						
	4/5 ans	6/7 ans	8/9 ans	10/11 ans	12/13 ans	14/15 ans
Lundi		☐ 17h15 à 18h00*				
Mardi	☐ 17h15 à 18h00*	☐ 18h00 à 18h45				
Mercredi	☐ 10h00 à 10h45 ☐ 16h00 à 16h45	☐ 11h00 à 11h45* ☐ 15h00 à 15h45	☐ 09h00 à 10h00 ☐ 10h00 à 11h00*	☐ 9h00 à 10h00 ☐ 11h00 à 12h00* ☐ 16h00 à 17h00	☐ 14h00 à 15h00	
Jeudi			☐ 17h00 à 18h00*		☐ 18h00 à 19h00	
Vendredi						☐ 17h45 à 18h45
Samedi	☐ 09h00 à 09h45 ☐ 11h00 à 11h45	☐ 9h15 à 10h00* ☐ 10h00 à 10h45*	☐ 9h00 à 10h00 ☐ 11h00 à 12h00*	☐ 10h00 à 11h00 ☐ 11h00 à 12h00	☐ 10h00 à 11h00*	☐ 12h00 à 13h00

b. NÉERLANDAIS, MANDARIN, LANGUE DES SIGNES FRANCAISE et ESPAGNOL

	NÉERLANDAIS	MANDARIN			LANGUE DES SIGNES FRANCAISE		
	Enfant 1 ^{ère} année	Enfant 1 ^{ère} année	11-15 ans 4 ^{ème} année	11-15 ans 5 ^{ème} année	Bébé Signe (Jusque 5 ans)	6-10 ans	11-15 ans
Samedi	☐ Sur demande	☐ 15h00 à 16h00	☐ 10h00 à 11h00	☐ 13h00 à 14h00	☐ 13h00 à 14h00	☐ Sur demande	☐ 11h00 à 12h00

ESPAGNOL			
	Enfant (6 à 10 ans)	6/10 ans	11/15 ans
Mercredi	1 ^{ère} année ☐ 14h00 à 15h00	3 ^{ème} année ☐ 16h00 à 17h00	2 ^{ème} année ☐ 15h00 à 16h00

* Groupe complet / ■ Sur demande
Aucun créneau ne vous convient ?
N'hésitez pas à nous donner vos disponibilités

5. CHOIX DES FORMULES POUR LES JEUNES DE 16 ET 17 ANS

À partir de 16 ans, les groupes sont formés en fonction du niveau. Afin d'intégrer le groupe de niveau qui vous correspond, nous vous demandons de passer un test de positionnement. Vous pouvez le faire de chez vous, sur le site :

- de l'Ecole des Langues : <https://ecoledeslangues-grandcalais.com/index.php/test/> pour l'anglais
- et Langues Vivantes : <https://languesvivantes.com/fr/tests/> pour le néerlandais et l'espagnol

Si vous le souhaitez, vous pouvez également passer ce test directement dans les locaux de L'Ecole des Langues.

Les groupes de niveaux	Niveau d'entrée	Objectifs	Résultat(s)
Débutant	A0 / A1-	A1	☐
Élémentaire	A1	A2 / B1	☐
Intermédiaire	A2 / B1	B2	☐
Avancé	B2 / C1	C2	☐

Merci d'indiquer ci-contre, le(s) résultat(s) de votre (vos) test(s) ainsi vous connaîtrez votre niveau d'entrée pour intégrer le groupe de niveau qui vous convient

a. ANGLAIS

ANGLAIS				
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Mardi				☐ 18h30 à 19h30
Mercredi				
Jeudi	☐ 12h30 à 13h30		☐ 12h30 à 13h30	
Vendredi		☐ 12h30 à 13h30	☐ 12h30 à 13h30	
Samedi	☐ 09h00 à 10h00	☐ 10h00 à 11h00	☐ 11h00 à 12h00	☐ 12h00 à 13h00

b. NÉERLANDAIS, MANDARIN, LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE et ESPAGNOL

NÉERLANDAIS				
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Samedi	☐ 11h00 à 12h00	☐ 9h00 à 10h00	☐ 10h00 à 11h00	☐ Sur demande

MANDARIN		
	Débutant	Élémentaire
Samedi	☐ 11h00 à 12h00	☐ 14h00 à 15h00

LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE			
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire
Samedi	☐ 14h00 à 15h00	☐ 9h00 à 10h00	☐ 10h00 à 11h00

ESPAGNOL				
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Mardi				☐ Sur demande
Mercredi	☐ Sur demande	☐ 12h30 à 13h30	☐ 17h00 à 18h00	

* Groupe complet / ■ Sur demande
Aucun créneau ne vous convient ?
N'hésitez pas à nous donner vos disponibilités

6. TARIFS ET COMMANDE

	AGGLOMÉRATION*			HORS AGGLOMÉRATION*		
	Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année	Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année
Séance (45min ou 1h)	6,00 €	60,00 €	170,00 €	11,00 €	90,00 €	250,00 €

Merci d'indiquer le forfait** choisi :

- ☐ 1^{er} trimestre : du 15 septembre au 20 décembre 2025
- ☐ 2^{ème} trimestre : du 5 janvier 2026 au 11 avril 2026
- ☐ 3^{ème} trimestre : du 27 avril au 4 juillet 2026
- ☐ À l'année (soit les trois trimestres ci-dessus)
- ☐ À la séance

TOTAL A PAYER : _____ €

Pour toute souscription à un second forfait à l'année pour un même stagiaire, une réduction de 20% sera appliquée.

Les inscriptions au forfait trimestriel ou annuel peuvent être annulées durant les 3 premières séances. Dans ce cas (et seulement dans ce cas), le forfait trimestriel ou annuel sera remboursé intégralement et les séances suivies devront être réglées au tarif « à la séance ». Une fois les 3 séances passées, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les jours chômés ne sont pas rattrapés. Les inscriptions au trimestre et/ou à l'année sont forfaitaires : l'association n'est pas engagée sur un nombre précis de séances à réaliser. Bien entendu, si l'association devait annuler plusieurs séances consécutives (minimum 2), du fait notamment de l'absence prolongée d'un formateur, et que ces séances ne peuvent pas être reportées, les séances concernées feront l'objet d'un avoir. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription.

*Ville de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers = Calais, Coulogne, Marck, Hemmes de Marck, Coquelles, Sangatte, Les Attaques, Escalles, Fréthun, Nielles les Calais, Hames-Boucres, Peuplingues, Bonningues les Calais, Pihen les Guînes, Saint-Tricat.

**Les forfaits s'entendent hors vacances scolaires et jours fériés. Un programme différent est proposé durant les vacances scolaires.

Un tarif C.E (-10%) peut être applicable sur les tarifs à l'année à condition qu'une convention de partenariat ait été signée entre l'entreprise et L'Ecole des Langues Grand Calais.

7. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque à l'ordre de : Ecole des Langues
- ☐ Carte bancaire (via un lien de paiement en ligne)

Cette fiche constitue un engagement pour le stagiaire. Cependant, l'inscription ne sera validée qu'après la vérification du choix de la formation par l'équipe pédagogique (vérification notamment du niveau, des besoins et du nombre minimum d'inscrit requis pour ouvrir une session) et après encaissement du règlement. L'Ecole des Langues se réserve le droit d'annuler une séance faute, notamment, de participants suffisants. Dans ce cadre, les clients seront bien entendu intégralement remboursés. Les demandes d'annulation du client doivent impérativement parvenir dans un délai de 7 jours avant le début de la session. Les inscriptions au forfait trimestriel ou annuel peuvent être annulées durant les 3 premières séances. Dans ce cas (et seulement dans ce cas), le forfait trimestriel ou annuel sera remboursé intégralement et les séances suivies devront être réglées au tarif « à la séance ». Une fois les 3 séances passées, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les jours chômés ne sont pas rattrapés. Les inscriptions au trimestre et/ou à l'année sont forfaitaires : l'association n'est pas engagée sur un nombre précis de séances à réaliser. Bien entendu, si l'association devait annuler plusieurs séances consécutives (minimum 2), du fait notamment de l'absence prolongée d'un formateur, et que ces séances ne peuvent pas être reportées, les séances concernées feront l'objet d'un avoir. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription.

8. AUTORISATION PARENTALE : SORTIE ET DROIT À L'IMAGE

Autorisation de sorties : j'autorise mon enfant à participer aux activités se déroulant dans le cadre des cours (activités récréatives, culinaires, sportives), à l'intérieur, comme à l'extérieur de l'établissement.

☐ Oui

☐ Non

Droit à l'image : j'autorise mon enfant à être filmé et/ou photographié durant les sessions. Les images serviront aux supports de communication développés par et pour l'Ecole des Langues (plaquette, flyer, site internet, presse écrite, page Facebook...). Cette autorisation est consentie à titre gracieuse, pour tout le territoire français et pour une durée maximale de 5 ans.

☐ Oui

☐ Non

Newsletter : j'accepte de recevoir la newsletter de L'Ecole des Langues concernant les activités et événements proposés.

☐ Oui

☐ Non

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la structure qui m'a été remis

Fait à, Le

Signature du représentant légal :

Merci de nous retourner cette fiche dûment complétée accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de l'agglomération GCTM), et du règlement de la formule.

En complétant ce formulaire, j'accepte que les informations soient utilisées pour permettre l'exécution et le suivi des sessions, le service client et l'amélioration des services et enquêtes de l'Ecole des Langues Grand Calais. A cette fin les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Toutes les informations de ce document demeurent strictement confidentielles. Elles sont conservées pendant la durée des relations contractuelles avec l'Ecole des Langues, augmentée de 5 ans correspondant aux prescriptions légales.

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : L'Ecole des Langues Grand Calais, 3 rue Neuve, 62100 CALAIS.

COMMENT CONNAISSEZ-VOUS L'ECOLE DES LANGUES ?

- ☐ Internet ☐ Presse ☐ Bouche à oreille ☐ Réseaux sociaux ☐ Autre.....

Article 1 : Le présent règlement s'applique à toutes les sessions organisées par l'Ecole des Langues Grand Calais à destination des enfants ou adultes, dans un cadre personnel.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Les parents s'engagent à garder l'enfant au domicile lorsque celui-ci est malade.

Les stagiaires s'engagent à prévenir l'Ecole des langues, le plus rapidement possible, de toute absence.

Article 3 : Les consignes d'incendie et notamment des plans de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'Ecole des langues (aux entrées de chaque salle). Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'association ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'association.

DISCIPLINE GENERALE

Article 4 : Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites dans les locaux de l'Ecole des Langues,
- d'introduire des boissons et/ou de la nourriture dans les salles dédiées à la formation,
- de quitter le stage sans motif,
- d'emporter un objet sans autorisation écrite,
- de perturber le stage d'une façon directe ou indirecte par un comportement, des paroles ... non autorisés
- de fumer dans l'établissement (y compris la cigarette électronique)
- ...

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances. Il est impératif de venir déposer les enfants à l'accueil de l'Ecole des Langues (pour notamment signer les feuilles d'émargement) et de venir les rechercher au même endroit (pas devant la salle).

Ainsi, l'équipe de l'Ecole des Langues peut vérifier que les enfants repartent avec les personnes autorisées.

En cas d'autorisation de repartir seul, une carte est remise à l'enfant qui devra la présenter systématiquement à la fin de chaque séance à l'accueil de l'Ecole des Langues. Les parents sont priés de venir rechercher leur enfant à la fin de chaque séance. À défaut, si aucune personne autorisée sur la fiche d'inscription n'est venue rechercher l'enfant et si l'Ecole des Langues doit fermer ses portes (rappel des horaires de fermeture : 12h30 et 18h30), l'enfant sera confié à la police municipale.

Article 5 : Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

SANCTIONS

Article 6 : Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : avertissement oral – avertissement écrit – exclusion définitive.

Dans ce cadre, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 7 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme envisage de prendre une sanction, un rendez-vous sera pris avec le stagiaire ou son représentant légal.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 8 : Deux exemplaires du présent règlement sont remis à chaque stagiaire, dont un exemplaire est à remettre à l'organisme dûment complété et signé.

Nom et Prénom du stagiaire :

Date :

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :

9. RÉCAPITULATIF DES PAIEMENTS (RÉSERVÉ À L'ECOLE DES LANGUES)

[illegible]

DATE DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGIAIRE

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

SITUATION ACTUELLE :

☐ Étudiant(e), précisez le niveau et le lieu d'études :

☐ Salarié(e) :

☐ À temps plein ☐ À temps partiel

Précisez le secteur d'activité :

☐ Chef d'entreprise, précisez le secteur d'activité :

☐ En recherche d'emploi, précisez le secteur d'activité :

☐ Homme/femme au foyer

☐ Retraité(e)

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER :

2. ÉVALUATION DE VOTRE NIVEAU (pour l'anglais, le néerlandais et l'espagnol)

Afin d'intégrer le groupe de niveau qui vous correspond, vous devez passer un test de positionnement.

Vous pouvez le faire de chez vous, sur le site :

- de l'Ecole des Langues : <https://ecoledeslangues-grandcalais.com/index.php/test/> pour l'anglais
- et Langues Vivantes : <https://languesvivantes.com/fr/tests/> pour le néerlandais et l'espagnol

Si vous le souhaitez, vous pouvez également passer ce test directement dans les locaux de l'école des langues.

Merci d'indiquer ci-contre, le(s) résultat(s) de votre (vos) test(s) ainsi vous connaîtrez votre niveau d'entrée pour intégrer le groupe de niveau qui vous convient

	Anglais	Néerlandais	Espagnol
A0/A1-	☐	☐	☐
A1	☐	☐	☐
A2	☐	☐	☐
B1	☐	☐	☐
B2	☐	☐	☐
C1	☐	☐	☐
C2	☐	☐	☐

Les groupes de niveaux	Niveau d'entrée	Objectifs
Débutant	A0 / A1-	A1
Élémentaire	A1	A2 / B1
Intermédiaire	A2 / B1	B2
Avancé	B2 / C1	C2

3. CHOIX DES HORAIRES

a. ANGLAIS

	ANGLAIS			
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Mardi				☐ 18h30 à 19h30
Mercredi				
Jeudi	☐ 12h30 à 13h30		☐ 12h30 à 13h30	
Vendredi		☐ 12h30 à 13h30	☐ 12h30 à 13h30	
Samedi	☐ 09h00 à 10h00	☐ 10h00 à 11h00	☐ 11h00 à 12h00	☐ 12h00 à 13h00

b. NÉERLANDAIS, MANDARIN, LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE et ESPAGNOL

	NÉERLANDAIS			
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Samedi	☐ 11h00 à 12h00	☐ 09h00 à 10h00	☐ 10h00 à 11h00	☐ Sur demande

	MANDARIN	
	Débutant	Élémentaire
Samedi	☐ 11h00 à 12h00	☐ 14h00 à 15h00

	LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE		
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire
Samedi	☐ 14h00 à 15h00	☐ 9h00 à 10h00	☐ 10h00 à 11h00

	ESPAGNOL			
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Mardi				
Mercredi	☐ Sur demande	☐ 12h30 à 13h30	☐ 17h00 à 18h00	☐ Sur demande

* Groupe complet / ☒ Sur demande

Aucun créneau ne vous convient ? N'hésitez pas à nous donner vos disponibilités

4. TARIFS

	AGGLOMÉRATION*			HORS AGGLOMÉRATION *		
	Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année	Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année
	ETUDIANTS (- 25 ans)					
Séance de 1h00	8,00 €	80,00 €	220,00 €	13,00 €	130,00 €	370,00 €
	MAJEURS					
Séance de 1h00	10,00 €	90,00 €	250,00 €	16,00 €	140,00 €	400,00 €

Merci d'indiquer le forfait** choisi :

- ☐ 1^{er} trimestre : du 15 septembre au 20 décembre 2025
- ☐ 2^{ème} trimestre : du 5 janvier 2026 au 11 avril 2026
- ☐ 3^{ème} trimestre : du 27 avril au 4 juillet 2026
- ☐ À l'année (soit les trois trimestres ci-dessus)
- ☐ À la séance

TOTAL À PAYER : _____ €

Pour toute souscription à un second forfait à l'année pour un même stagiaire, une réduction de 20% sera appliquée.

Les inscriptions au forfait trimestriel ou annuel peuvent être annulées durant les 3 premières séances. Dans ce cas (et seulement dans ce cas), le forfait trimestriel ou annuel sera remboursé intégralement et les séances suivies devront être réglées au tarif « à la séance ». Une fois les 3 séances passées, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les jours chômés ne sont pas rattrapés. Les inscriptions au trimestre et/ou à l'année sont forfaitaires : l'association n'est pas engagée sur un nombre précis de séances à réaliser. Bien entendu, si l'association devait annuler plusieurs séances consécutives (minimum 2), du fait notamment de l'absence prolongée d'un formateur, et que ces séances ne peuvent pas être reportées, les séances concernées feront l'objet d'un avoir. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription.

*Ville de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers = Calais, Coulogne, Marck, Hemmes de Marck, Coquelles, Sangatte, Les Attaques, Escalles, Frethun, Nielles les Calais, Hames-Boucres, Peuplingues, Bonningues les Calais, Pihen les Guînes, Saint-Tricat.

**Les forfaits proposés s'entendent hors vacances scolaires et jours fériés. Un programme différent sera proposé durant les vacances scolaires.

Un tarif C.E (-10%) peut être applicable sur les tarifs à l'année à condition qu'une convention de partenariat ait été signée entre l'entreprise et L'Ecole des Langues Grand Calais.

5. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque à l'ordre de : Ecole des Langues
- ☐ Carte bancaire (Lien de paiement en ligne)

Cette fiche constitue un engagement pour le stagiaire. Cependant, l'inscription ne sera validée qu'après la vérification du choix de la formation par l'équipe pédagogique (vérification notamment du niveau, des besoins et du nombre minimum d'inscrit requis pour ouvrir une session) et après encaissement du règlement. L'Ecole des Langues se réserve le droit d'annuler une séance faute, notamment, de participants suffisants. Dans ce cadre, les clients seront bien entendu intégralement remboursés. Les demandes d'annulation du client doivent impérativement parvenir dans un délai de 7 jours avant le début de la session. Les inscriptions au forfait trimestriel ou annuel peuvent être annulées durant les 3 premières séances. Dans ce cas (et seulement dans ce cas), le forfait trimestriel ou annuel sera remboursé intégralement et les séances suivies devront être réglées au tarif « à la séance ». Une fois les 3 séances passées, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les jours chômés ne sont pas rattrapés. Les inscriptions au trimestre et/ou à l'année sont forfaitaires : l'association n'est pas engagée sur un nombre précis de séances à réaliser. Bien entendu, si l'association devait annuler plusieurs séances consécutives (minimum 2), du fait notamment de l'absence prolongée d'un formateur, et que ces séances ne peuvent pas être reportées, les séances concernées feront l'objet d'un avoir. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription.

6. AUTORISATIONS

Droit à l'image : J'autorise l'école des langues à me filmer et/ou me photographier durant les sessions. Les images serviront aux supports de communication développés par et pour l'école des langues (plaquette, flyer, site internet, presse écrite, page Facebook...). Cette autorisation est consentie à titre gracieuse, pour tout le territoire français et pour une durée maximale de 5 ans.

☐ Oui

☐ Non

Newsletter : j'accepte de recevoir la newsletter de L'Ecole des Langues concernant les activités et événements proposés.

☐ Oui

☐ Non

7. ENGAGEMENT

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la structure qui m'a été remis.

Fait à, Le

Signature du stagiaire :

Merci de nous retourner cette fiche dûment complétée accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de l'agglomération GCTM), et du règlement de la formule.

En complétant ce formulaire, j'accepte que les informations soient utilisées pour permettre l'exécution et le suivi des sessions, le service client et l'amélioration des services et enquêtes de l'Ecole des Langues Grand Calais. À cette fin les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Toutes les informations de ce document demeurent strictement confidentielles. Elles sont conservées pendant la durée des relations contractuelles avec l'Ecole des Langues, augmentée de 5 ans correspondant aux prescriptions légales.

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : L'Ecole des Langues Grand Calais, 3 rue Neuve, 62100 CALAIS.

COMMENT CONNAISSEZ-VOUS L'ECOLE DES LANGUES ?

- ☐ Internet ☐ Presse ☐ Bouche à oreille ☐ Réseaux sociaux ☐ Autre.....

Article 1 : Le présent règlement s'applique à toutes les sessions organisées par l'Ecole des Langues Grand Calais à destination des enfants ou adultes, dans un cadre personnel.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Les parents s'engagent à garder l'enfant au domicile lorsque celui-ci est malade.

Les stagiaires s'engagent à prévenir l'Ecole des langues, le plus rapidement possible, de toute absence.

Article 3 : Les consignes d'incendie et notamment des plans de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'Ecole des langues (aux entrées de chaque salle). Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'association ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'association.

DISCIPLINE GENERALE

Article 4 : Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites dans les locaux de l'Ecole des Langues,
- d'introduire des boissons et/ou de la nourriture dans les salles dédiées à la formation,
- de quitter le stage sans motif,
- d'emporter un objet sans autorisation écrite,
- de perturber le stage d'une façon directe ou indirecte par un comportement, des paroles ... non autorisés
- de fumer dans l'établissement (y compris la cigarette électronique)
- ...

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances. Il est impératif de venir déposer les enfants à l'accueil de l'Ecole des Langues (pour notamment signer les feuilles d'émargement) et de venir les rechercher au même endroit (pas devant la salle).

Ainsi, l'équipe de l'Ecole des Langues peut vérifier que les enfants repartent avec les personnes autorisées.

En cas d'autorisation de repartir seul, une carte est remise à l'enfant qui devra la présenter systématiquement à la fin de chaque séance à l'accueil de l'Ecole des Langues. Les parents sont priés de venir rechercher leur enfant à la fin de chaque séance. A défaut, si aucune personne autorisée sur la fiche d'inscription n'est venue rechercher l'enfant et si l'Ecole des Langues doit fermer ses portes (rappel des horaires de fermeture : 12h30 et 18h30), l'enfant sera confié à la police municipale.

Article 5 : Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

SANCTIONS

Article 6 : Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : avertissement oral – avertissement écrit – exclusion définitive.

Dans ce cadre, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 7 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme envisage de prendre une sanction, un rendez-vous sera pris avec le stagiaire ou son représentant légal.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 8 : Deux exemplaires du présent règlement sont remis à chaque stagiaire, dont un exemplaire est à remettre à l'organisme dûment complété et signé.

Nom et Prénom du stagiaire :

Date :

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :

[illegible]

DATE DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE :